Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260331-CM2026023-DE

2026-023

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**	**Présents** : Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Christelle BOITARD, Delphine HELLOCO, Jean-Alain QUINIO, Laetitia HENRY, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Daniel DEMOY, Claire SERRE, Marie-Laure PEN
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**	**Procurations** : Virginie LAIGLE à Virginie PHILIPPE
	Secrétaire de séance : Laetitia HENRY **Date d'envoi de la convocation : 23 mars 2026** **Date de l'affichage** : 23 mars 2026

DELIBERATION N°2026-023 : Désignation des administrateurs au CCAS

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé que le CCAS sera composé du Maire, Président de droit et de six membres élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Deux listes en présence pour 19 élus et 6 sièges à pourvoir :

- Liste de Céline AUFFRAY : 6 sièges
- Liste de Claire SERRÉ : 0 siège

M. le Maire propose pour les représentants des associations et non élus les personnes suivantes :

- Jeannine LE MAITRE – La Croix Rouge
- Marie-Claude MORVAN – Les Blouses Roses
- Yves LE GUEN – L'outil en Main
- Rémy FOUCHÉ - CAAH 22
- Un représentant de la MJC
- Emilie GICQUEL – le Bar du Stop

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent, à l'unanimité :

- Elus : Céline AUFFRAY – Sandra LE GUILLOUX – Delphine HELLOCO – Olivier FLAGEUL – Nadège JOUAN – Laëtitia HENRY
- Non élus : Jeannine LE MAITRE – Marie-Claude MORVAN – Yves LE GUEN – Rémy FOUCHÉ – un représentant de la MJC– Emilie GICQUEL

Pour : 19	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme

Le Maire,

MAIRIE de St-BRANDAN Côtes-d'Armor 22800